

LA LCIF.... AU SERVICE DE LA COMMUNAUTE MONDIALE!

■ Qu'est-ce que la Fondation du Lions Clubs International ?

La Fondation du Lions Clubs International (LCIF) est l'organisme caritatif du Lions Clubs International (LCI). Elle a été constituée, en 1968, en une société reconnue d'utilité publique, à but non lucratif, exonérée d'impôts, telle que décrite dans la Section 501 (c) (3) du Code des Impôts des Etats-Unis de 1954.

■ Quelle est la mission de la LCIF?

La mission de la Fondation est de soutenir les efforts déployés par les Lions clubs à travers le monde en faveur de leur communauté locale et de la communauté mondiale en finançant des actions humanitaires, des secours en cas de grandes catastrophes et des programmes d'orientation professionnelle.

■ Comment est-ce que la fondation est gouvernée ?

Un conseil administratif, composé des membres du conseil d'administration du Lions Clubs International et de deux membres nommés spécialement, gouverne la LCIF. L'immédiat past président international du Lions Clubs International occupe la fonction de président du conseil d'administration de la fondation.

■ Comment les objectifs de la Fondation sont-ils réalisés ?

A travers ses programmes de subvention, la LCIF fournit le financement nécessaire pour mobiliser les Lions à répondre aux besoins cruciaux à travers le monde. La LCIF octroie des subventions dans les catégories suivantes :

- Le programme de subventions SightFirst est conçu pour aider à financer des projets Lions dont l'objectif est de combler la différence entre les services aui existent à l'heure actuelle et les services qui doivent être fournis pour ralentir la croissance rapide des nouveaux cas de cécité évitable et guérissable à travers le monde. Les projets SightFirst combattent une ou plusieurs des principales causes de cécité telles que : la cataracte, le trachome, l'onchocercos (la cécité des rivières), le glaucome et la rétinopathie diabétique. Le programme Lions de santé oculaire (LEHP en analais) qui fait partie du programme SightFirst, permet aux Lions de lutter contre les principales causes de cécité dans les pays industrialisés, à savoir le glaucome et la rétinopathie diabétique.
- Les subventions standard répondent à un large éventail de besoins dans la communauté, y compris la construction d'hôpitaux et d'écoles, de maisons de retraite pour les personnes âgées et la mise sur pied de programmes de formation pour les personnes handicapées ou désavantagées.
- Le programme de subventions « Core 4 » octroie des aides d'une valeur allant jusqu'à 200.000 dollars américains pour des actions parrainées par les Lions dont l'effet est considérable. Les subventions sont accordées pour des projets qui s'inscrivent dans le cadre d'actions prioritaires, tel que déterminé par le conseil d'administration de la fondation,

dans les domaines de la vue, de la santé, de la lutte contre les infirmités et en faveur de la jeunesse.

- Les subventions d'assistance internationale (SAI) financent des actions humanitaires qui sont conçues pour améliorer la qualité de la vie des habitants dans des domaines tels que les programmes d'hygiène publique, d'autosuffisance alimentaire, de protection de l'environnement, d'alphabétisation et autres programmes de cette nature. Les subventions dans cette catégorie nécessitent la participation de Lions d'au moins deux pays différents.
- Les subventions en cas de grandes catastrophes sont conçues pour alléger la souffrance des victimes de catastrophes dont la portée est nationale ou internationale.
- Les subventions d'urgence, dont la valeur peut aller jusqu'à 10.000 dollars américains, sont octroyées pour répondre aux besoins immédiats des sinistrés en matière de nourritures, de vêtements, de fournitures médicales et de couvertures, à la suite d'un désastre naturel. (La LCIF n'est essentiellement pas une agence de secours d'urgence.)
- Les subventions en faveur des grandes actions humanitaires (SGAH) s'inscrivent dans le cadre de l'importante mission d'aide de la LCIF et ont été octroyées notamment pour la recherche sur le diabète, la prévention contre les toxicomanies et les oeuvres SightFirst.

■ Qui sont les bienfaiteurs de la LCIF?

Les Lions Clubs et les membres à titre individuel sont les principaux bienfaiteurs de la LCIF. Par ailleurs, les sociétés, autres fondations et particuliers offrent également des contributions monétaires à la LCIF. La LCIF ne reçoit aucune portion de la cotisation internationale par tête qui est versée à l'association.

■ A quoi servent les dons qui sont offerts à la LCIF?

Les contributions offertes à la LCIF sont déboursées sous forme de subventions à des actions humanitaires approuvées par le conseil d'administration de la fondation.

Aucune portion des fonds offerts à la LCIF n'est utilisée pour défrayer les dépenses de fonctionnement ou administratives de la fondation. Conformément au règlement du conseil d'administration de la fondation, ses dépenses doivent être réglées à partir des intérêts réalisés sur les fonds investis.

■ Comment puis-je me mettre en rapport avec la LCIF pour avoir de plus amples informations?

Vous pouvez écrire à la:

I CIF

A l'attention des Relations Publiques de la LCIF 300 22nd Street, Oak Brook, IL 60523-8842, Ftats-Unis

Télécopieur : 630/571-5735

Site internet:http://www.lionsclubs.org Courrier électronique : lcif@lionsclubs.org Télécopieur sur demande : 732/544-2861

(en anglais seulement)



LCIF...SERVING THE WORLD COMMUNITY!